

CHAPITRE 10

---

## PLAN D'ACTION

## CHAPITRE 10. PLAN D'ACTION

Le plan d'action présenté ci-après est un guide permettant aux autorités municipales et aux différents intervenants publics et privés de mettre en œuvre les orientations qui sont présentées dans le présent Plan d'urbanisme. Les actions sont regroupées en fonction des grands thèmes abordés au Plan d'urbanisme.

1<sup>ER</sup> GRAND PROJET :

## UNE VILLE ATTRAYANTE ET DYNAMIQUE, RECONNUE À L'ÉCHELLE PROVINCIALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 1.1</b> Assurer un leadership et définir le rôle de la Ville de Saint-Hyacinthe au sein de la Montérégie, du Québec et à l'échelle nationale et internationale	Créer un comité aviseur composé de membres représentant les différentes sphères d'activités de la Ville et lui donner pour mandat d'établir le positionnement de Saint-Hyacinthe.	X		
	Utiliser le bilan du positionnement réalisé par le comité aviseur pour définir la marque de Saint-Hyacinthe.	X		
	Mandater une firme spécialisée en publicité ou en marketing afin de concevoir une nouvelle image de marque pour la Ville Saint-Hyacinthe.	X		
	Élaborer un plan de communication et mettre en œuvre la stratégie de déploiement de l'image de marque.	X	X	X
<b>Objectif 1.2</b> Développer, s'approprier et diffuser une image positive de la Ville	Mandater une firme spécialisée en publicité ou en marketing afin de concevoir une nouvelle image de marque pour la Ville Saint-Hyacinthe.	X		
	Élaborer un Plan de communications avec les médias locaux, régionaux et nationaux visant à diffuser l'information sur Saint-Hyacinthe.	X		
	Identifier et adhérer à un modèle de développement et de planification distinct.	X		
<b>Objectif 1.3</b> Favoriser la consolidation d'un noyau urbain central unique et fort	Élaborer une vision d'aménagement du domaine public du noyau urbain central (définition des portes d'entrée, aménagement et hiérarchie des accès, mobilier urbain, stationnements, etc.).	X	X	X
	Mettre en place des mesures incitatives pour l'implantation d'équipements à caractère régional et de bureaux dans les espaces disponibles du noyau urbain central.	X	X	
	Élaborer une vision et un concept d'aménagement de l'axe Laframboise – Sainte-Anne en tant que lien fonctionnel entre le centre-ville, le pôle institutionnel de l'hôpital et le Secteur commercial Nord (formes du développement, types de fonctions, etc.).	X		
	Mise à jour de l'étude de positionnement du centre-ville en collaboration avec la Société de développement du centre-ville.		X	
	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.	X		
	Mettre en place les mesures appropriées visant la réalisation de la nouvelles promenade Gérard-Côté;		X	
	Prévoir l'ajout d'espaces de stationnements publics pour les travailleurs.	X		

(349-6 : AM: 2018-11-19; EV: 2019-01-25)

2<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ ORIENTÉS SUR LES BESOINS DES MASKOUTAINS

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 2.1</b> Assurer la qualité de tous les secteurs et produits résidentiels offerts sur l'ensemble du territoire	Requalifier le centre-ville comme milieu de vie et favoriser la diversification de la clientèle (étudiants, familles, personnes plus âgées).			X
	L'aménagement de la nouvelle promenade Gérard-Côté et de la requalification de terrains aux abords de cette nouvelle promenade en densifiant ces sites doit militer en faveur d'une diversification de la clientèle.	X	X	X
	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques aux règlements de zonage et de lotissement en fonction de la vision d'aménagement et de développement des milieux de vie.	X		
	De façon spécifique au centre-ville, prévoir des espaces de stationnement publics pour les résidents en nombre suffisant.	X	X	X
	Développer un cadre d'analyse pour établir les secteurs que l'on souhaiterait assujettir à un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) (Objectifs et critères liés notamment au développement résidentiel des différents secteurs).	X		
	Amender le règlement sur les ententes avec les promoteurs en y intégrant des dispositions spécifiques concernant le respect des principes établis par la vision d'aménagement et de développement des milieux de vie.	X		
<b>Objectif 2.2</b> Déterminer les vocations et consolider chacun des milieux de vie en termes de marché résidentiel, en fonction de leurs caractéristiques et leur complémentarité	Déterminer un créneau en matière de développement résidentiel pour chacun des types de milieux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre-ville et milieux de vie en voie de redéveloppement</li> <li>▪ Milieux de vie urbains</li> <li>▪ Milieux de vie villageois</li> </ul>		X	
	Mettre à jour le Programme de rénovation résidentielle.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage portant notamment sur les densités et usages en fonction des orientations de chacun des secteurs établies par la vision d'aménagement et de développement des milieux de vie et de façon plus spécifique aux abords de la nouvelle promenade Gérard-Côté à être réalisée.		X	
	Évaluer le besoin d'assujettir certains secteurs au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) (Objectifs et critères liés notamment à la transformation de bâtiments industriels et autres en bâtiments résidentiels).	X		
	Adopter un règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les bâtiments et sites industriels vacants.	X		

2<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ ORIENTÉS SUR LES BESOINS DES MASKOUTAINS (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 2.3</b> Planifier le rythme de développement en fonction de la capacité d'accueil des équipements et des infrastructures des différents secteurs de la Ville	Actualiser le plan d'intervention des infrastructures.		X	
	Mettre en œuvre le prolongement des infrastructures là où elles sont requises.	X	X	
	Adopter des dispositions à la réglementation d'urbanisme concernant l'obligation de desserte en aqueduc et égout à l'intérieur du périmètre urbain.	X		
<b>Objectif 2.4</b> Articuler le développement des milieux de vie autour des parcs, espaces verts et équipements publics et communautaires	Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable.	X	X	X
	Mettre en place rapidement et en séquence, les parcs et espaces verts dans le cas de nouveaux développements.	X		
	Modifier le règlement sur les ententes avec les promoteurs en y intégrant des dispositions spécifiques concernant le respect des principes et balises établis à l'intérieur de la vision d'aménagement et de développement des milieux de vie.	X		
	Mettre en place à court terme la réglementation visant à créer un nouveau milieu de vie aux abords de la nouvelle promenade Gérard-Côté visant une densification.	X		
<b>Objectif 2.5</b> Prévoir une desserte commerciale de quartier pour chacun des milieux de vie en complémentarité avec les secteurs commerciaux existants	Favoriser la préservation des commerces de détail et de services existants dans les vieux quartiers.	X	X	
	Permettre certains types de commerces aux abords de la promenade visant à répondre à certains besoins des usagers.	X	X	
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage prévoyant dans chacun des milieux de vie, des petits pôles commerciaux de quartier et des usages de première nécessité selon les principes établis par la vision d'aménagement et de développement des milieux de vie.	X		
<b>Objectif 2.6</b> Assurer la cohabitation harmonieuse des milieux de vie et des usages adjacents	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage portant notamment sur les zones tampons et la gestion stricte des droits acquis.	X		
	Adopter un outil d'urbanisme visant à gérer les usages de remplacement (PAE, PPCMOI, règlement sur les usages conditionnels, etc.).	X		
	En vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), favoriser la relocalisation d'usages contraignants.	X	X	X

(349-6 : AM: 2018-11-19; EV: 2019-01-25)

3<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UN MILIEU RURAL ET AGRICOLE DYNAMIQUE ET VALORISÉ

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 3.1</b> Assurer l'intégrité du territoire agricole ainsi que la valorisation des activités qui s'y rattachent (349-12 : AM: 2022-11-07; EV: 2022-12-21)	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant le milieu agricole.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives à la gestion des usages et à la réutilisation ou réaffectation des bâtiments agricoles conformément à la LPTAA.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires régissant l'expansion future du périmètre d'urbanisation dans la zone agricole.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la gestion des usages non agricoles en zone agricole.	X		
<b>Objectif 3.2</b> Assurer la cohabitation harmonieuse et réciproque des usages en zone agricole et la gestion des impacts des activités agricoles sur les milieux de vie	Conscientiser les agriculteurs à l'application des principes du développement durable aux activités agricoles.	X	X	X
	Assurer une gestion des îlots déstructurés en territoire agricole.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.	X		
	Adopter un règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la gestion des insertions résidentielles dans l'affectation agricole (règlement no. 09-289 de la MRC des Maskoutains).	X		
<b>Objectif 3.3</b> Assurer l'interaction entre le milieu agricole et le pôle d'activités et de recherche agroalimentaire	Actualiser la composition et le mandat du CCA local afin d'assurer une meilleure interaction entre le milieu agricole et le milieu urbain.	X		
<b>Objectif 3.4</b> Promouvoir le développement agroalimentaire et agrotouristique ainsi que les activités saisonnières	Établir une stratégie de mise en valeur du territoire agricole à des fins agrotouristiques.		X	
	Promouvoir les activités saisonnières (développement thématique, etc.).	X	X	X
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant les usages agroalimentaires et agrotouristiques en zone rurale et agricole.	X		

4<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UN ENVIRONNEMENT URBAIN ET NATUREL SAIN ET RESPECTÉ

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 4.1</b> Saisir toutes les opportunités afin de relever le cadre environnemental du développement et de l'aménagement de la Ville	Mettre en œuvre le plan d'action découlant de la Politique environnementale.	X	X	
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'arborisation sur les domaines privé et public.	X	X	X
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la plantation et l'abattage d'arbres.	X		
	Maintenir le règlement sur les ententes avec les promoteurs (concernant l'obligation de plantation d'arbres).	X	X	X
	Appliquer le règlement régional sur la protection des boisés.	X	X	X
	Protéger les arbres dans les zones patrimoniales en contrôlant l'abattage.	X	X	X
<b>Objectif 4.2</b> Assurer la préservation des espaces naturels d'intérêt de l'ensemble du territoire (espaces boisés, milieux humides, etc.)	Mettre en œuvre le plan d'action découlant de la Politique environnementale.	X	X	
	Produire un Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) pour le boisé de la Survivance et pour le parc Les Salines.	X	X	
	Appliquer le règlement régional sur la protection des boisés.	X	X	X
	Travailler avec les organismes du milieu à l'assainissement de la rivière Yamaska.	X	X	X
<b>Objectif 4.3</b> Assurer la gestion des impacts liés aux contraintes anthropiques sur les interfaces sensibles (voies de circulation contraignante, corridor de transport d'énergie, aéroport, voies ferrées, etc.)	Mettre en œuvre le plan d'action découlant de la Politique environnementale.	X	X	
	Mettre en place des mesures d'atténuation liées à la présence de contraintes anthropiques.	X	X	
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant l'aménagement des zones tampons et distances séparatrices ou d'autres mesures d'atténuation.	X		
	Mettre à jour le règlement sur les nuisances.	X		
	Développer un programme d'embellissement dans les parcs industriels.	X		
<b>Objectif 4.4</b> Assurer la sécurité publique par la gestion des contraintes naturelles (zones inondables, zones à risque de mouvement de terrain, zones d'embâcles, etc.)	Mettre en œuvre le plan d'action découlant de la Politique environnementale.	X	X	
	Assurer une vigie printanière des zones d'embâcles.	X	X	X
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les zones à risque de mouvement de terrain et les zones d'embâcles.	X		

5<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UN CENTRE ATTRACTIF, CONVIVIAL ET À FORT RAYONNEMENT

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 5.1</b> Renforcer le rôle de chef-lieu du noyau urbain central (grandes institutions, fonction financière, services, bureaux administratifs, sièges sociaux, banques, restaurants, etc.) et favoriser l'implantation d'équipements à caractère régional (349-12 : AM: 2022-11-07; EV: 2022-12-21)	Sensibiliser les ministères et les autres organismes publics et parapublics à l'importance d'implanter les services administratifs dans le noyau urbain central.	X	X	X
	Mettre en place des mesures incitatives pour l'implantation d'équipements à caractère régional et de bureaux dans les espaces disponibles du noyau urbain central.	X	X	
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage limitant l'implantation des équipements à caractère régional et des bureaux dans les autres grands secteurs par la gestion des usages et des superficies.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage pour limiter l'implantation de commerces et services à rayonnement régional aux secteurs prévus à cet effet.	X		
<b>Objectif 5.2</b> Assurer la complémentarité de chacun des centres d'activités du noyau urbain central	Élaborer un Programme incitatif de rénovation commerciale par la création d'un fonds annuel municipal.	X		
	Réaliser des projets de revitalisation des axes commerciaux des routes 116 et 137 (boulevards Laurier Ouest et Est, rue Dessaulles, avenues Sainte-Anne et Saint-Louis, etc.).		X	X
	Procéder à la mise à jour du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage portant notamment sur les usages autorisés mais également pour permettre au centre-ville l'aménagement d'aires de stationnements publics.	X		
<b>Objectif 5.3</b> Accroître la densité pour le redéveloppement des espaces disponibles et assurer la mixité des fonctions du noyau urbain central	Élaborer des mesures incitatives pour le redéveloppement de terrains et bâtiments vacants.	X	X	
	Créer une zone spécifique à proximité de la nouvelle promenade Gérard-Côté visant une densité accrue en permettant des bâtiments en hauteur.	X		
	Élaborer des fiches de projets de redéveloppement pour certains terrains afin d'attirer les investisseurs.		X	
	Évaluer l'opportunité d'acquérir, selon le cas, certains terrains et bâtiments vacants du centre-ville.	X	X	X
	Mettre à jour du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville en portant une attention spécifique aux terrains et bâtiments vacants et aux possibilités de redéveloppement.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage portant notamment sur l'augmentation de la densité, la mixité des usages et le développement des terrains vacants et mettre en place les dispositions réglementaires appropriées afin de permettre l'aménagement d'aires de stationnements publics au centre-ville.	X		
	Utilisation d'un outil d'urbanisme visant à gérer la conversion de bâtiments industriels ou commerciaux à des fins résidentielles (règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)).	X		
	Mettre à jour le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour prendre en compte les terrains vacants et à redévelopper identifiés au plan 5.1 et les zones prioritaires et de réserves d'aménagement identifiés au plan 5.2. (350-105 : AM: 2019-12-16; EV: 2020-01-31)	X		
Mettre à jour le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour prendre en compte les terrains vacants et à redévelopper identifiés au plan 5.1 et les zones prioritaires et de réserves d'aménagement identifiés au plan 5.2. (350-105 : AM: 2019-12-16; EV: 2020-01-31)	X			

5<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UN CENTRE ATTRACTIF, CONVIVIAL ET À FORT RAYONNEMENT (SUITE)

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 5.4</b> Renforcer la structure commerciale et de services du noyau urbain central	Élaborer un Programme incitatif de rénovation commerciale.	X		
	Élaborer des mesures incitatives pour le redéveloppement de terrains et bâtiments vacants.	X	X	
	Élaborer des fiches de projets de redéveloppement pour certains terrains afin d'attirer les investisseurs.		X	
	Évaluer l'opportunité d'acquérir selon le cas certains terrains et bâtiments vacants du centre-ville.	X	X	X
	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville portant une attention spécifique à la densification des secteurs commerciaux et la consolidation du pôle commercial et de services du centre-ville.	X		
	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage portant sur le contingentement ou le moratoire de certains usages (ex : bars, etc.) et sur les usages autorisés.	X	X	X
	Mettre en place des dispositions réglementaires appropriées afin de permettre l'aménagement d'aires de stationnements publics.	X		
	Adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Objectifs et critères liés notamment à la rénovation des façades et à l'affichage).	X		
	Adopter un règlement sur les PPCMOI visant à autoriser spécifiquement certains usages.	X	X	X
	Permettre la cohabitation de l'habitation avec des espaces nécessaires aux artistes afin de soutenir la création artistique.		X	
<b>Objectif 5.5</b> Améliorer la structure d'accueil, l'aménagement des espaces publics du noyau urbain central et plus particulièrement des portes d'entrée	Élaborer une vision d'aménagement du domaine public du noyau urbain central (définition des portes d'entrée, aménagement et hiérarchie des accès, mobilier urbain, stationnements, etc.).	X	X	X
	Mettre à jour le programme de signalisation directionnelle.		X	
	Prévoir des aires de stationnements publics afin de répondre aux besoins des différents usagers.	X	X	X
	Adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Objectifs et critères en lien avec les principes de la vision d'aménagement du domaine public du noyau urbain central).		X	
<b>Objectif 5.6</b> Favoriser la rénovation prioritaire de certains milieux de vie du noyau urbain central	Maintenir la Programme incitatif de rénovation des bâtiments résidentiels anciens.	X	X	X
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la rénovation des bâtiments résidentiels anciens.	X		
	Adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Objectifs et critères liés à la rénovation des bâtiments résidentiels anciens du noyau urbain central).	X		

(349-6 : AM: 2018-11-19; EV: 2019-01-25)

6<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UNE HISTOIRE ET UNE CULTURE AFFIRMÉES ET PERPÉTUÉES

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 6.1</b> Protéger et mettre en valeur le cadre bâti d'intérêt patrimonial du Vieux Saint-Hyacinthe, de la rue Girouard, de la rue Saint-Pierre, du noyau villageois de Sainte-Rosalie, etc.	Adhérer à la Politique du patrimoine de la MRC des Maskoutains.	X		
	Élaborer un Programme d'incitatifs financiers pour encourager la restauration des façades de bâtiments commerciaux au centre-ville.	X		
	Poursuivre l'adhésion au programme Rénovation Québec afin d'encourager la remise en état des bâtiments des vieux quartiers.	X	X	X
	Élaborer un Programme de signalisation distinctive pour les secteurs à caractère patrimonial, particulièrement le centre-ville.		X	
	Intégrer de nouveaux bâtiments au circuit patrimonial, particulièrement dans l'axe complet de la rue Girouard Ouest.	X		
	Mettre sur pied un programme de mise en valeur des bâtiments historiques et patrimoniaux comprenant des visites guidées et animées pour la clientèle scolaire et les visiteurs.		X	
	Cibler certains secteurs patrimoniaux qui pourraient faire l'objet d'un Programme d'enfouissement des réseaux de distribution aériens.		X	
	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.	X		
	Maintenir les dispositions réglementaires spécifiques concernant la rénovation des bâtiments patrimoniaux et l'insertion des nouveaux bâtiments tels que les PIIA des rues concernées et relatifs aux insertions, ainsi que les dispositions relatives au contrôle architectural.	X	X	X
Adopter un règlement de citation en vertu de la <i>Loi sur les Biens Culturels</i> .	X	X	X	
<b>Objectif 6.2</b> Assurer la protection et la réaffectation éventuelle des bâtiments patrimoniaux à caractère religieux	Mener une réflexion sur les bâtiments patrimoniaux à caractère religieux visant à instrumenter la problématique et à établir les priorités relatives au maintien du caractère public ou institutionnel ou la conversion à d'autres fins.		X	
	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la rénovation et la réaffectation des bâtiments patrimoniaux à caractère religieux.		X	
	Adopter un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Objectifs et critères liés à la rénovation des bâtiments patrimoniaux à caractère religieux).		X	
	Adoption d'un outil d'urbanisme visant à gérer la conversion de certains bâtiments à caractère religieux (PPCMOI, règlement sur les usages conditionnels, etc.).		X	
	Adopter un règlement de citation en vertu de la <i>Loi sur les Biens Culturels</i> .		X	

6<sup>E</sup> GRAND PROJET :

**UNE HISTOIRE ET UNE CULTURE AFFIRMÉES ET PERPÉTUÉES (SUITE)**

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 6.3</b> Protéger et mettre en valeur le patrimoine rural, les espaces naturels et les paysages d'intérêt et assurer leur insertion dans la dynamique urbaine	Élaborer une Politique de protection du patrimoine rural, des paysages d'intérêt et des espaces naturels.		X	
	Mettre en œuvre la Politique environnementale.	X	X	
	Poursuivre les efforts d'arborisation, de plantation de fleurs annuelles et d'embellissement des paysages d'intérêt.	X	X	X
	Préserver les paysages ruraux en contrôlant l'affichage et en favorisant l'élimination des bâtiments abandonnés ne représentant aucun intérêt patrimonial.	X	X	X
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la hauteur des bâtiments, la plantation et l'abattage d'arbres, les marges, la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable, la superficie des terrains, etc.	X		
	Adopter un règlement de citation en vertu de la <i>Loi sur les Biens Culturels</i> .		X	
<b>Objectif 6.4</b> Assurer la protection des éléments identitaires propres à la Ville de Saint-Hyacinthe (Marché-Centre, Espace Maskoutain, Arc Maskoutain, Porte des anciens Maires, etc.)	Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage concernant les éléments identitaires.		X	
	Adopter un règlement de citation en vertu de la <i>Loi sur les Biens Culturels</i> .	X	X	X
	Définir un plan d'action visant la restauration des principaux éléments identitaires.	X	X	

7<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## DES RÉSEAUX RÉCRÉATIFS STRUCTURÉS, INTERRELIÉS ET ACCESSIBLES

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 7.1</b>  Développer la vocation récréotouristique par la mise en valeur du corridor nautique et améliorer l'accessibilité à la rivière Yamaska à partir des milieux de vie, et ce, en toute saison	Revitaliser la promenade Gérard-Côté et aménager tout espace municipal en bordure de la rivière Yamaska.	X	X	
	Effectuer une mise en valeur des activités récréotouristiques et améliorer leur accessibilité (terrasses Honoré-Mercier et Louis-Côté, promenade Gérard-Côté, parc de la Yamaska, marinas, descente de mise à l'eau de la rue Cadorette, etc.).	X	X	
	Réaliser une planification détaillée du redéveloppement de certains espaces en bordure de la rivière Yamaska (ex : revitalisation de la promenade Gérard-Côté).	X	X	
	Accentuer la mise en valeur du Centre nautique en offrant notamment des services complémentaires.	X		
	Aménager des haltes et des belvédères sur certains lots non constructibles ou non cultivables afin d'accroître le nombre de points d'intérêt sur le bord de la rivière.		X	X
	Réactualiser le projet d'esplanade derrière le Centre des arts Juliette-Lassonde.			X
	Mettre en œuvre la Politique environnementale et son plan d'actions, notamment en matière de dépollution de la rivière Yamaska.	X	X	
	Saisir les opportunités d'acquisition d'immeubles en bordure de la rivière afin d'améliorer les accès à celle-ci.	X	X	X
<b>Objectif 7.2</b>  Assurer le déploiement du réseau récréatif sur l'ensemble des milieux de vie et des secteurs d'activités	Planifier la revitalisation des espaces verts en fonction des besoins et des caractéristiques sociodémographiques des milieux de vie.	X	X	X
	Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable.	X	X	X
	Arrimer le réseau cyclable local au réseau cyclable régional /a Maskoutaine.	X	X	
	Prolonger et interconnecter le réseau cyclable local.	X	X	X
<b>Objectif 7.3</b>  Assurer la préservation, la mise en valeur et l'accessibilité des grands espaces verts (parc Les Salines, boisé des Douze, crête Saint-Dominique, boisé de la Survivance, parc de la Métairie, etc.)	Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable, notamment afin de permettre l'accessibilité aux grands espaces verts.	X	X	X
	Arrimer le réseau cyclable local au réseau cyclable régional /a Maskoutaine.	X	X	
	Identifier une solution d'aménagement afin d'isoler le parc Les Salines des entreprises industrielles du parc Théo-Phénix.		X	
	Réaliser le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) associé aux parcs Les Salines et de la Survivance et en assurer le suivi.		X	
	Poursuivre l'appui au comité du boisé des Douze.	X	X	X
	Intégrer des dispositions réglementaires visant la protection du couvert forestier de la crête Saint-Dominique	X	X	X

8E GRAND PROJET :

## DES PÔLES D'ACTIVITÉS DISTINCTIFS ET COMPLÉMENTAIRES, ORIENTÉS SUR L'INNOVATION

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 8.1</b> Structurer le développement du pôle économique de la Cité de la biotechnologie	Collaborer avec les divers intervenants en matière de développement économique (CLD, Chambre de commerce et de l'industrie, Saint-Hyacinthe Technopole, etc.) et confirmer le créneau de ce secteur industriel en fonction des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le type (parc ou secteur);</li> <li>▪ la structure des bâtiments industriels;</li> <li>▪ les nuisances générées;</li> <li>▪ le type d'activités;</li> <li>▪ les enjeux d'aménagement;</li> <li>▪ le pourcentage d'occupation du sol.</li> </ul>	X		
	Accroître les démarches pour attirer de nouvelles entreprises.	X	X	X
	Interpeller les gouvernements supérieurs afin de rétablir les crédits d'impôts d'aide à l'entreprise.	X		
	Adopter un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Objectifs et critères liés à l'encadrement du langage architectural et de la volumétrie des bâtiments de la Cité de la biotechnologie).	X		
	Planifier et identifier les types d'entreprises à accueillir.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives aux usages industriels particuliers visés pour ce secteur.	X		
<b>Objectif 8.2</b> Positionner les zones industrielles et assurer leur spécialisation	Collaborer avec les divers intervenants en matière de développement économique (CLD, Chambre de commerce et de l'industrie, Saint-Hyacinthe Technopole, etc.) et déterminer le créneau de chaque secteur industriel en fonction des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le type (parc ou secteur);</li> <li>▪ la structure des bâtiments industriels;</li> <li>▪ les nuisances générées;</li> <li>▪ le type d'activités;</li> <li>▪ les enjeux d'aménagement;</li> <li>▪ le pourcentage d'occupation du sol.</li> </ul>	X		
	Accroître les démarches pour attirer de nouvelles entreprises.	X	X	X
	Interpeller les gouvernements supérieurs afin de rétablir les crédits d'impôts d'aide à l'entreprise.	X		
	Planifier et identifier les types d'entreprises à accueillir.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives aux usages industriels.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques visant à encadrer et à limiter la fonction commerciale dans les zones industrielles.	X		

8<sup>E</sup> GRAND PROJET :

**DES PÔLES D'ACTIVITÉS DISTINCTIFS ET COMPLÉMENTAIRES,  
ORIENTÉS SUR L'INNOVATION (SUITE)**

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 8.3</b> Favoriser le développement industriel innovateur	Évaluer l'opportunité de poursuivre le développement du parc industriel Olivier-Chalifoux en tant qu'espace industriel innovateur (ex : éco-parc industriel, etc.).		X	
	Élaborer une Charte de développement d'un éco-parc industriel inspiré, notamment, de la tendance vers certains critères LEED et des principes du développement durable.		X	
<b>Objectif 8.4</b> Établir une structuration des artères et des pôles commerciaux en fonction de leur rayonnement et de leur complémentarité	Établir une table de concertation représentant les quatre pôles commerciaux et dirigée par la Corporation de développement commercial (CDC).	X		
	Élaborer une charte de développement commercial en collaboration avec la CDC.	X		
	Élaborer une vision et un concept d'aménagement des boulevards Laurier Est, Laurier Ouest, Laframboise et l'avenue Saint-Louis en tant que portes d'entrée et de vitrines de la Ville (formes du développement, types de fonctions, etc.).	X	X	
	Élaborer une vision et un concept d'aménagement de l'axe Laframboise – Sainte-Anne en tant que lien fonctionnel entre le centre-ville et le Secteur commercial Nord (formes du développement, types de fonctions, etc.).	X		
	Collaborer avec la CDC afin de créer une image distinctive pour le centre-ville.		X	
	Concevoir des normes d'aménagement pour réduire les îlots de chaleur et pour embellir la Ville.		X	
	Bonifier le Plan de signalisation directionnel afin de faciliter les déplacements inter-pôles, notamment à partir du <i>Projet M</i> vers le centre-ville.		X	
	Favoriser la mise en place d'un espace internet sans-fil au centre-ville afin d'attirer une nouvelle clientèle.		X	
	<b>Adopter des dispositions spécifiques au règlement de zonage orientant l'implantation de commerces à rayonnement régional et supra régional au sud de l'Autoroute Jean-Lesage. (349-12 : AM: 2022-11-07; EV: 2022-12-21)</b>	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives aux usages commerciaux.	X		
<b>Objectif 8.5</b> Consolider le pôle institutionnel régional en complémentarité avec le noyau urbain central et s'assurer de son rayonnement et de la qualité de son aménagement (centre hospitalier, terrain de l'exposition, etc.)	Sensibiliser les ministères et autres organismes publics et parapublics pour l'implantation de certains équipements d'envergure en complémentarité avec le noyau urbain central.	X	X	X
	Réaliser une planification détaillée du secteur du terrain de l'Exposition agricole (amélioration des liens avec le centre-ville, analyse de l'état des bâtiments, coûts de remplacement, etc.).		X	
	Aménager des portes d'entrée aux points d'accès principaux du terrain de l'Exposition agricole afin de créer l'impression d'un site distinctif.		X	
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives à l'autorisation de certains usages (équipements) dans ce secteur.	X		

9<sup>E</sup> GRAND PROJET :

## UN RÉSEAU DE TRANSPORT FONCTIONNEL ET EFFICACE

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 9.1</b>  Établir une signature distinctive pour l'ensemble des axes routiers majeurs et des portes d'entrée incluant chacune des entrées et sorties autoroutières	Procéder à la caractérisation des principaux axes routiers et des principales portes d'entrée afin de cerner les problématiques et les enjeux.		X	
	Élaborer une vision d'aménagement des corridors, des axes routiers majeurs et des portes d'entrée.		X	
	Procéder à la mise en place d'aménagements distinctifs aux portes d'entrées de la Ville.		X	
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant les portes d'entrée et les corridors de signature de la Ville.		X	
	Prioriser et assurer un suivi rigoureux de l'application réglementaire dans les secteurs stratégiques de la Ville.	X		
<b>Objectif 9.2</b>  Améliorer la fonctionnalité du réseau routier et favoriser l'intermodalité des transports	Réaliser une étude relative à l'analyse du potentiel relatif à l'intermodalité des transports et à la sauvegarde du patrimoine ferroviaire et réaliser un plan directeur du réseau routier et du transport comprenant une analyse évaluant l'opportunité d'implanter une gare et déterminer sa localisation optimale.	X	X	
	Compléter la réalisation de la voie de contournement, notamment dans la partie du territoire située au sud de la rivière.			X
	Planifier un réseau de camionnage lourd cohérent qui canalise la circulation des camions sur les routes les plus appropriées.		X	
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques relatives à la gestion des usages, à la gestion des droits acquis, aux distances de recul le long des tronçons où le camionnage est permis et aux zones tampons.	X		
<b>Objectif 9.3</b>  Assurer l'aménagement fonctionnel des liens de transit	Élaborer une vision interne d'aménagement des liens de transit (terrains riverains, entrées charretières, etc.).		X	
	Élaborer une vision et un concept d'aménagement pour l'ensemble du boulevard Casavant, ainsi que de la voie de contournement dans la portion sud du territoire de la Ville et selon le cas, d'autres liens de transit (formes du développement, types de fonctions, etc.).		X	
	Identifier des chemins alternatifs pour les secteurs enclavés (Cégep, projets domiciliaires, etc.).		X	
	Interdire les stationnements qui nécessitent que les véhicules reculent directement dans la rue.	X		
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant l'aménagement des liens de transit et les entrées charretières.	X		

9<sup>E</sup> GRAND PROJET :

**UN RÉSEAU DE TRANSPORT FONCTIONNEL ET EFFICACE (SUITE)**

OBJECTIFS	ACTIONS / OUTILS	ÉCHÉANCE		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
		0-2 ans	2-5 ans	5-10 ans
<b>Objectif 9.4</b> Restructurer certains axes commerciaux (boulevards Laurier Est et Ouest, avenue Saint-Louis, rue Dessaulles, etc.)	Élaborer une vision interne d'aménagement des axes commerciaux déstructurés (avenue Sainte-Anne, boulevards Laurier Est et Ouest, avenue Saint-Louis, rue Dessaulles, etc.).		X	
	Élaborer un Programme de rénovation commerciale des cours avant et des façades par la création d'un fonds annuel municipal.	X		
	Continuer les efforts d'embellissements faits par la Ville (ex : terre-pleins centraux, etc.).	X	X	X
	Planifier et identifier des critères concernant l'aménagement des axes commerciaux déstructurés et la rénovation commerciale des cours avant, des façades et des affiches.		X	
	Adopter des dispositions réglementaires spécifiques concernant la rénovation commerciale des cours avant, des façades et des affiches.	X		
<b>Objectif 9.5</b> Assurer une desserte adéquate en transport collectif	Collaborer avec le CITVR et la MRC des Maskoutains afin de maintenir la desserte en transport collectif de l'ensemble du territoire maskoutain par le biais du service d'autobus, ou d'autres formes de transport collectif et d'offrir de nouveaux services comme la navette, lancée en février 2009, reliant trois stationnements incitatifs et la gare de train de banlieue de Saint-Hilaire.	X	X	X
	Tenir une réflexion au sujet de la possible relocalisation du terminus d'autobus.	X		
	Soutenir et faire la promotion de tout projet susceptible de diminuer le nombre de voitures sur les routes et de changer les comportements des Maskoutains.	X	X	X
	Poursuivre la réflexion sur un site potentiel pour l'implantation d'un stationnement incitatif.	X	X	